

Réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2021 à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : 11 : AUBREGAT Mireille, BERTRAND Christine, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN de BASTIANI Régine jusqu'au point n°08, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales.

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

Présentation de Madame TOLOS-DAHI Jacqueline, nouvelle policière municipale, échanges et prises de contact avec les conseillers municipaux – transmissions des coordonnées (téléphoniques et mels).

1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021

2 Budget/Travaux

a. Vote des taux : Taxe foncière sur le bâti et le non bâti reconduite à l'identique

b. Les comptes de la gestion de Monsieur le Receveur Municipal 2020 du budget assainissement et du budget principal sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2020 présentés par Monsieur le Maire pour le budget assainissement et le budget principal sont adoptés à l'unanimité (Mr le Maire se retirant du vote).

Ils peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif budget assainissement 2020					Restes à Réaliser	
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Solde	Section Investissement	
EXPLOITATION	58 179.97	82 573.09	- 4 853.18	+ 19 539.94		
INVESTISSEMENT	41 658.90	44 545.27	+ 84 559.95	+ 87 446.32	/	
TOTAL DU BUDGET	99 838.87	127 118.36	+ 79 706.77	106 986.26		

Compte administratif budget principal communal 2020					Restes à Réaliser	
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Solde	Section Investissement	
EXPLOITATION	280 865.99	345 724.79	+ 167 348.52	+ 232 207.32	Recettes	Dépenses
INVESTISSEMENT	47 376.41	16 166.42	+ 207 124.30	+ 175 914.31	109 000.00	205 091.00
TOTAL DU BUDGET	328 242.40	361 891.21	374 472.82	408 121.63		

c. Les budgets prévisionnels 2021 du budget assainissement et du budget principal sont adoptés à l'unanimité, ils peuvent se résumer ainsi :

Budget du service assainissement 2021 :				
FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	64 061.19 €	RECETTES	64 061.19 €
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	165 094.79 €	RECETTES	165 094.79 €
TOTAL DU BUDGET :	DEPENSES	229 155.98 €	RECETTES	229 155.98 €

Budget Principal Communal 2021 :				
FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	444 137.32 €	RECETTES	444 137.32 €
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	426 224.31 €	RECETTES	426 224.31 €
TOTAL DU BUDGET :	DEPENSES	870 351.63 €	RECETTES	870 351.63 €

d. Les demandes de subvention des associations sont examinées et attribuées :

Radio Verdon : pas de montant demandé, attribué : 100.00 €

Ass Producteurs des Pallières : demandé : 500.00 € - sera réexaminé après concertation avec comité des fêtes.

Centre Artistique Pce Verdon : demandé : 1 000.00 €, attribué : 500.00 €

Coopérative scolaire : demandé : 1 000.00 €, attribué : 1 000.00 €

e. Il est voté à l'unanimité l'attribution de l'indemnité de confection des documents budgétaires au Receveur Municipal, soit environ : 45 € par an.

f. La question de l'extinction de l'éclairage public de 0 heure à 5 heures ne recueille pas l'approbation du conseil.

g.h La problématique de la conformité des poteaux incendies de la commune est abordée. Le poteau n°15 au chemin des Embrassés n'est plus conforme selon les normes du SDIS (norme : débit 60m3/h pendant deux heures à moins de 200 mètres de l'habitation projetée). Un projet est étudié par un bureau d'études hydrauliques ainsi qu'une estimation pour la mise en conformité de ce poteau et du réseau incendie du futur quartier de Fontette/Les Embrassés.

3 Personnel :

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent technique, il est accepté à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe au 1^{er} juillet 2021 au 24/35eme.

4 Adressage :

Le plan communal de l'adressage est approuvé à l'unanimité. Les propriétaires recevront un courrier avec indication de leur nom de rues, de chemins, voies, etc et leur numéro attribué dans le courant du 3eme trimestre 2021. Les plaques de rues et voies seront posées par les services techniques et les numéros de rues seront fournis aux habitants qui devront les poser à l'entrée des propriétés.

5 Intercommunalité :

a. Les nouveaux statuts et nouveaux tarifs du Syndicat des transports des Collèges J d'Arbaud et Y Montand sont approuvés. Un tarif préférentiel est accordé aux associations et collectivités du territoire.

b. Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Provence Verdon sont approuvés à l'unanimité, ils concernent la reprise de la compétence « Mobilité ».

c. Les communes du Val et de Brenon ont transféré la compétence optionnelle n°7 « réseau de prises en charge pour les véhicules électriques » et la commune de La Cadière d'Azur a transféré la compétence optionnelle n°8 « maintenance du réseau d'éclairage public au SYMIELECVAR. Ces transferts sont approuvés à l'unanimité.

d. Le conseil approuve à l'unanimité les conventions avec les communes de Rians, Seillons Sce d'Argens et Varages pour la participation des enfants de la commune aux CLSH respectifs. La commune

de St Martin participant financièrement pour un maximum de 20 jours par an et par enfant uniquement pendant les vacances scolaires.

6 Urbanisme :

Un point est fait concernant l'enquête publique à venir pour la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°01 du PLU ; permettant l'installation de panneaux photovoltaïques sur un terrain communal situé Plaine des Hautes Séouves.

L'enquête se tiendra du 18 mai au 18 juin 2021. Monsieur le Commissaire-Enquêteur assurera trois permanences : mardi 18 mai de 9h à midi, samedi 05 juin de 9h à midi et vendredi 18 juin de 14h à 17h.

7 Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Chacun des conseillers municipaux sont invités à s'inscrire sur des créneaux horaires auprès du secrétariat pour assurer la tenue des bureaux de vote. Ces élections étant « doubles », chaque conseiller devra assurer 4h de présence.

8 Questions diverses :

Le problème du stationnement récurrent devant l'abri du village à usage de bibliothèque est évoqué.

Madame Houben de Bastiani se retire et quitte la salle du conseil.

9 Vente d'un terrain communal :

Après l'accord de principe émis par le conseil municipal en avril 2019, la famille Houben a confirmé sa candidature pour l'acquisition de la parcelle communale G 152 d'une superficie de 4 500.00 m² dont 1 500.00 m² non constructibles, pour un prix global de : 156 171.00 € sous réserve d'obtention d'un crédit immobilier et d'un permis de construire. Outre l'intérêt d'établir une famille sur la commune en résidence principale, cette solution permet d'exonérer la commune des prestations d'un géomètre et d'un maître d'oeuvre pour établir un permis d'aménager ainsi que des frais de réalisation de voirie et de raccordement aux réseaux. Le conseil approuve à l'unanimité.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.